



LA GAZETTE

des Chevenonnais N°6 • MARS 2023

P.6 VIE
COMMUNALE

P.14 DOSSIER
URBANISME

P.20 DANS VOTRE
VILLAGE

P.26 INAUGURATION
DE LA MAIRIE



LE MOT DU MAIRE

En 2022, notre village a connu la rénovation du bâtiment de la mairie. Désormais, c'est au sein d'un bâtiment accueillant, fonctionnel, économe en énergie et construit avec le souci de la durabilité que le public y est reçu. On retrouve dans cet espace les services habituels de la mairie (état civil, urbanisme, école, etc.) d'autres services qui permettront aux Chevenonnais de bénéficier d'un lieu unique qui peut répondre à plusieurs besoins.

Une bibliothèque est maintenant disponible. Avec le concours de la CCLA (Communauté de Communes Loire et Allier), du Conseil Départemental et de bénévoles chevenonnais, ce nouveau lieu permettra d'avoir des échanges culturels au sein de notre village. La bibliothèque s'appellera « Espace Samuel Paty ».

Vous trouverez désormais également les services de « La Poste » qui étaient auparavant place de l'Amitié. Le bâtiment abrite un espace « France Services » ouvert tous les vendredis après-midi de 14 h 00 à 16 h 00. Un agent vous aide dans vos démarches avec les administrations : cartes grises, CAF, impôts...

Le financement de ce bâtiment est couvert à 80% par des subventions de l'Etat, de la Région Bourgogne Franche-Comté, du SIEEEN (Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre) et de La Poste. L'inauguration du bâtiment a eu lieu le 21 janvier 2023 en présence de nombreux élus (parlementaires et locaux). Vous avez été nombreux à y participer, je vous en remercie.

Si la rénovation de ce bâtiment a sollicité une grande partie de la disponibilité des élus, nous n'en avons pas pour autant oublié d'autres chantiers. La rénovation de la canalisation d'eau sera réalisée au cours du premier semestre 2023. Ce dossier très épineux nous a obligés à un long travail de diagnostics, d'analyses

et de recherches. L'équipe municipale a souhaité proposer un service de l'eau qui réponde à plusieurs exigences : continuité du service, entretien du réseau, surveillance et remplacement programmés des canalisations secondaires. C'est pourquoi la Commune a adhéré au SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) de l'Allier Nivernais au 1er janvier 2023. Nous allons donc connaître une année de transition pour que le transfert de la convention qui nous lie encore à Nevers Agglomération se fasse en douceur.

En 2023, nous avons également prévu de redéfinir l'adressage communal. Jusqu'ici imposé aux seules communes de plus de 2 000 habitants, celui-ci devient désormais obligatoire pour toutes. Cela permettra aux services de secours de localiser plus facilement les habitants qui les sollicitent, ainsi qu'une meilleure distribution du courrier et des colis. Une réunion publique spécifique sur ce point sera organisée **le mercredi 15 mars à 18h30** dans la petite salle des fêtes (Place de l'Amitié).

Par ailleurs, l'éclairage public va être doté de LED, plus efficaces et bien moins énergivores que le système actuel.

Enfin, nous aurons l'occasion de nous retrouver pour échanger autour de ces projets lors d'une réunion publique programmée **le mercredi 26 avril à 18h30** dans la petite salle des fêtes. Nous nous retrouverons bien entendu lors de moments festifs organisés par nos associations.

Bien à vous.

Emmanuel Loctin



Dans votre gazette

Le mot du Maire	P. 2
Les brèves	P. 4
Vie communale	P. 6
Dans le rétroviseur	P. 10
Chronique juridique	P. 12
Dossier urbanisme	P.14
SYCTOM	P. 18
Dans votre village	P. 20
Réalisations 2022	P.26
La vie de nos associations	P.28
Communauté de Communes	P.30

LES BRÈVES

de Chevenon

CÉRÉMONIE

Le 11 novembre 2022

Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix - Hommage à tous les « Morts pour la France »

« La nouvelle de la Victoire se répand à la volée dans tout le pays, de clocher en clocher.

L'écho du clairon vient d'annoncer la fin d'un conflit qui a éprouvé le monde et décimé les Hommes. La fureur du canon s'est enfin tue, couverte par un immense éclat de joie. 11 novembre 1918, il est 11 heures : c'est l'Armistice.

Pour des millions de soldats venus du monde entier, c'est la fin de quatre terribles années de combat. Le soulagement est immense.

La guerre est finie, mais pour les survivants commence un funeste décompte, celui d'un million quatre cent mille soldats français tombés au champ d'honneur, de quatre millions de nos militaires blessés ou mutilés, ces braves aux « gueules cassées » qui plongent la Nation entière dans l'effroi et l'émotion.

Le traumatisme est mondial. En tout, ce sont près de 10 millions de soldats qui ont été tués, 3 millions de veuves et 6 millions d'orphelins. Les morts sont presque aussi nombreux parmi les civils.

Ceux qui sont revenus des combats racontent la puanteur des tranchées et le fracas des obus. Ils expliquent la peur avant les charges, le courage qu'il faut pour sortir des abris et donner l'assaut aux lignes ennemies sous la mitraille. Ils disent l'horreur du spectacle de leurs frères d'armes qui tombent à leurs côtés.

Souvenons-nous de leur bravoure et de leur sacrifice. Commémorons ces soldats dont les noms doivent rester gravés dans nos mémoires comme ils le sont sur nos monuments aux morts, dans les villes et les villages de France, dans l'Hexagone comme dans les Outre-mer.



Souvenons-nous des soldats venus d'Afrique, du Pacifique, des Amériques et d'Asie,

de ces soldats alliés venus verser leur sang pour la France, et défendre avec nous la

liberté sur une terre qu'ils ne connaissaient pourtant pas.

Le sacrifice de nos Poilus nous oblige, il nous rappelle que la Paix a un prix, et que nous devons être désormais unis avec ceux qui étaient hier nos adversaires, car « ce n'est qu'avec le passé qu'on fait l'avenir », écrivait Anatole France.

Ce souvenir, ce sont les jeunes générations qui doivent désormais s'en emparer, pour venir raviver la flamme de la mémoire de ceux qui sont morts pour la France, pour notre liberté. C'est la reconnaissance que la Nation doit à ses combattants, à ceux qui sont tombés et à ceux qui ont survécus.

Aux combattants d'hier et à ceux d'aujourd'hui, comme à leurs familles et ayants droit, la Nation doit continuer d'assurer réparation, reconnaissance et droit, comme l'a voulu le Président de la République.

Cette année nous honorons deux soldats morts pour la France au Mali : le maréchal des logis chef Adrien Quélin et le brigadier-chef Alexandre Martin. Honorons leur sacrifice et celui de tous les soldats qui ont versé leur sang pour la France.

Le monde était convaincu en 1918 que la Première guerre mondiale devait être la « Der des der », la dernière des dernières. Nous savons ce qu'il advint de cet espoir et aujourd'hui, en ce 11 novembre 2022, alors que la guerre est de retour sur notre continent, n'oublions pas le combat des Poilus pour la Paix et le sacrifice de nos soldats morts pour la France.

Vive la République !

Et vive la France ! »



BAPTÊME RÉPUBLICAIN

Le baptême civil : quelle est son origine ? Quelle est la différence entre un baptême civil et religieux ?

C'est un décret du 20 prairial an II (le 8 juin 1794), donc dans les années qui suivirent la Révolution française, qui a institué la cérémonie du baptême civil. Le but ? Fêter l'entrée des enfants dans la communauté républicaine, et leur transmettre des valeurs citoyennes. Depuis plus de deux siècles, il est de temps à autre remis au goût du jour. Il existe encore aujourd'hui, même s'il n'est pas pratiqué dans toutes les mairies.

Un baptême républicain, c'est quoi ?

C'est un moyen de célébrer la venue au monde de bébé sans lui donner un caractère religieux. Un bon compromis quand les parents sont de religions différentes, ou athées, et qu'ils souhaitent un baptême pour leur enfant. On est libres d'organiser le baptême civil comme on l'entend. A nous de déterminer le nombre de marraines/parrains que l'on veut donner. A nous aussi de choisir le discours et les intervenants pendant la cérémonie.

Quelles obligations pour les parrains et marraines ?

Le baptême civil n'a pas de valeur légale ni juridique, et ne lie pas les parrains et/ou marraines par un lien contractuel. L'engagement qu'ils prennent est symbolique et moral vis-à-vis du filleul. L'accord pris par les parrains et/ou marraines de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition est purement symbolique.

Démarche : quels dossier et documents faut-il fournir à la mairie ?

Le baptême civil se pratique à la mairie. Cependant, comme il n'a pas de valeur légale, les mairies ne sont pas obligées de le célébrer.

Les pièces qu'il faut fournir sont différentes d'une mairie à l'autre. Généralement, on demande le livret de famille, une quittance de loyer, d'électricité ou autre, et la copie de la pièce d'identité des parrains et marraines.

Comment faire une cérémonie de baptême civil : à qui s'adresser ?

Il n'existe pas de texte officiel qui prévoit le baptême civil. On doit donc s'adresser à notre maire, et c'est lui qui décidera s'il est d'accord ou non, car rien ne l'y oblige.

Généralement, ils ont lieu le samedi après la célébration des mariages.

A Paris, ce n'est que depuis les élections de 1995 que le baptême civil est rétabli. Aujourd'hui presque toutes les mairies d'arrondissement le célèbrent.

Selon les régions, cette tradition s'est plus ou moins bien perpétuée. Tout dépend de la politique municipale et de la volonté du maire.

Déroulement : Comment se passe la cérémonie du baptême civil ?

Les parents et l'enfant sont accueillis par le maire ou son adjoint dans la salle des mariages. Le maire fait un rappel historique sur l'origine de la cérémonie du baptême civil, puis un discours sur l'enfant, et rappelle les valeurs républicaines.

Juste avant que le maire n'invite les intéressés à signer le certificat de parrainage civil, il demande aux parrains et marraines de s'engager solennellement et d'accepter leurs nouvelles «responsabilités».

Un certificat est remis aux parents ainsi qu'aux parrains et marraines, et un exemplaire est destiné à l'enfant.

Source : www.parents.fr

En 2022

Ils sont nés...

FLEURY Clément, David, Johann : 25 avril
GUILLAUMIE Soan, Stéphane, Philippe : 25 septembre
PINAT Lola, Cécile, Paulette : 19 mai
RIAT LACOUR Jules, Julien : 22 juillet
VANHULLE Alice, Suzanna : 15 août

Elles ont été baptisées...

BEUGNATE Olivia et Roxane : 8 octobre

Ils nous ont quittés...

CAILLIEZ Rémi, René : 02 septembre
COTTET-EMARD Roger, Philippe, Edouard : 15 juillet
DEMARGNE Guy, André, Roger : 27 décembre
PUÉCHAVY Alain, Edouard : 28 novembre

Ils se sont mariés...

VUILLAUME Valentin et LOCTIN Manon : 30 juillet

Ils se sont pacsés...

CAILLOT Jordan et JOUASSIN Audrey : 21 janvier
PINAT Andy et LASSALLE Léa : 15 février
REMY Guillaume et BERTHON Vanessa : 30 août

VIE COMMUNALE

HABITANTS REMARQUABLES FÉLICITÉS ET NOUVEAUX ARRIVANTS !

Sympathique réunion vendredi 9 décembre dans la salle du Conseil Municipal où Emmanuel LOCTIN et les conseillers municipaux avaient tenu à recevoir les nouveaux habitants 2022 et un joli panel de personnes qui ont marqué l'année.

Après une visite des locaux réhabilités de la Mairie, tous se sont retrouvés autour du Maire soulignant son plaisir à compter encore des habitants en plus sur le territoire de la commune, félicitant les plus anciens du public à avoir planché avec succès sur le concours photos de la Gazette n° 5 : ils ont identifié avec brio les élèves chevenonnais d'une photo jaunie par le temps ! (résultats p.25)

Le marathonien local Gaëtan COLAS, enfant du pays, a été félicité pour sa belle performance à la mythique épreuve de New-York.

Un sac de produits locaux – entre chèvrerie et boulangerie – a scellé ce moment autour du pot de l'amitié.



La belle performance d'Emilie LASSERRE au marathon de La Rochelle, en novembre dernier, en 2h52 mérite également d'être saluée. Détentrice du record départemental sur cette épreuve, elle pulvérise de près de 6 minutes son ancien record



À LA RENCONTRE D'UN MARATHONIEN CHEVENONNAIS

Gaëtan COLAS footballeur pendant une vingtaine d'années à Chevenon puis à Nevers Foot a raccroché les crampons à la suite de la restructuration du club.

Professeur d'Education Physique et Sportive, il comble sa soif de sport en s'entraînant à Chevenon à courir pour le plaisir...sans aucune performance en tête.

Son premier dossard, Gaëtan l'obtient au trail de Chevenon le 5 mars 2017 et son esprit de compétition s'éveille au cours de cette aventure humaine. Il échange alors avec Emilie LASSERRE - enfant du pays athlète neversoise bien connue dans cette discipline. Elle lui propose un entraînement commun. Parallèlement, il rejoint un groupe mené par son collègue (les PONEY RUN) dont l'objectif est de rassembler des adeptes et amateurs de course à pieds afin de pratiquer en groupe ce sport dans un contexte de loisir.

De ces contacts, de ces entraînements germe l'idée, l'envie, le désir d'aller plus loin en visant des épreuves nationales voire internationales pour combiner sport et tourisme, sa deuxième passion.

Il cible alors les marathons avec l'atlas en main et le soutien logistique de Florian son petit frère, son meilleur supporter et Marion sa compagne. Il réalise une première inscription pour le semi-marathon de Rome en mars 2020 qui sera annulé à cause de la COVID alors qu'ils sont déjà sur place. La sublime ROME s'offre alors à eux.

Pendant la période de confinement, Gaëtan chausse régulièrement ses baskets. Elevé au collectif, le ballon au pied, il découvre le plaisir de la pratique sportive solo, le plaisir de se surpasser. Il rêve déjà de New-York depuis que, lors d'une soirée entre amis l'un d'entre eux lance un défi. « *Es-tu ok pour qu'on s'inscrive au marathon de New-York ?* ». L'inscription est faite en 2019 pour l'édition 2020 ; celle-ci est annulée et reportée en 2021 mais la course du 07 novembre 2021 se déroule alors que la réouverture des frontières est prévue le lendemain.

En attendant, pour prendre sa revanche sur Rome, il s'inscrit au semi de Madrid en 2021 : il réalise l'épreuve en 1 h 24 ! A Nevers, la même année il améliore son temps : 1 h 22 !

New-York se profile pour le 6 novembre 2022 : juillet, août, septembre, octobre sont rythmés par beaucoup d'entraînements avec une augmentation régulière des distances pour arriver aux 42 kms fatidiques. La philosophie de Gaëtan : « *dédramatiser la course par du visuel, de la mémorisation des distances afin de se conditionner pour aborder l'aspect technique et positif de l'épreuve.* » Dans ce parcours de sportif il apprécie de se prouver d'autres aptitudes sportives et personnelles. Se retrouver avec lui-même et avec des ressentis de son état de forme et de connaissance de soi-même le galvanisent.

Gaëtan, Marion et Florian se posent à New York. Ils découvrent une organisation sans faille pour une épreuve vieille de 50 ans et qui bénéficie d'une grande renommée (un des 6 marathons les plus importants du monde) et d'une fréquentation de plus en plus importante.

Le 3 au soir, après leur installation à l'hôtel, ils récupèrent le dossard, le guide du coureur et visitent les infrastructures du marathon avant de procéder à la reconnaissance du parcours par quartier ; le samedi c'est Central Park à vélo et la découverte des manifestations et activités à Manhattan avant d'aller assister à un tournoi de basket.

Le 6 novembre, Gaëtan est prêt dès 6h pour couvrir le trajet d'1 h jusqu'au point de départ : celui-ci s'échelonne aux abords du pont Verrazzano-Narrows, en fonction du temps de référence donné par le coureur ; l'itinéraire traverse les différents quartiers décorés, animés, sous les encouragements de la foule, avec l'hymne national en fond sonore. Gaëtan court serein à la découverte de cet environnement, de cet enthousiasme extraordinaire.

Il termine le parcours en 3 h 20 mn et se souvient combien les derniers 800 mètres furent éprouvants.

EPILOGUE - Pour Gaëtan, New-York fut une chance de participer au marathon le plus prestigieux et le plus populaire au monde, à un spectacle, à une expérience unique, à la découverte d'une ville fascinante à bien des égards...

L'ensemble des amis, des chevenonnais, les collègues de Gaëtan saluent cette belle performance. Le rencontrer pour échanger sur ce voyage fut l'assurance d'une bulle de zénitude partagée.



CE QU'IL FAUT SAVOIR DU MARATHON DE NEW YORK :

- le profil des coureurs est varié, chaque coureur emprunte le même chemin, à l'arrivée il reçoit une médaille, un sac et un KWay ;
- le temps moyen du parcours est d'environ de 4 heures et 40 minutes (Gaëtan = 42 kms en 3h20)
- si vous parvenez à franchir la ligne d'arrivée de ce marathon, votre nom et votre temps figureront dans le New York Times dès le lendemain matin.

VIE COMMUNALE

SÉMINAIRE ÉLUS

Le 3 décembre dernier, le maire et les élus du conseil municipal se sont réunis en séminaire. Moment privilégié de la vie d'un élu et de la vie démocratique, ce séminaire favorise le besoin de se poser, de réfléchir à l'action communale et aux projets, de se projeter vers l'avenir, de conforter et améliorer les relations entre élus, avec les services de la collectivité et avec les citoyens.

Ce 2ème séminaire, rituel de fin d'année, s'est déroulé dans une atmosphère studieuse et détendue.



BOIS MORT POUR LES HABITANTS DE CHEVENON



Suite à plusieurs années de sécheresse une centaine d'arbres morts ont été répertoriés dans le parc de chaque côté de l'allée des loisirs. Par ailleurs, avec la tornade du 6 septembre 2022 une dizaine d'arbres est tombée sur la route et/ou sur les lignes téléphoniques. Un élu a débité ces arbres.

Les arbres morts présentent une menace de chute : le conseil municipal réuni le 2 février 2023 propose la coupe et l'enlèvement de ces arbres aux habitants de Chevenon – sous la responsabilité de M. Yannick CAIRA et M. Jean-Luc VINCENT, conseillers municipaux.

Cette opération concerne exclusivement les habitants permanents de Chevenon ; la demande est à formuler à la mairie jusqu'au 31 mars avec production d'une carte d'identité, d'une attestation responsabilité civile et d'un justificatif de domicile du demandeur :

- le bois acquis est à l'usage exclusif du demandeur qui s'engage à ne pas le revendre ;
- le montant (5€ le stère) des produits enlevés sera à régler au trésor public via un titre émis par la mairie de Chevenon à la fin de l'opération ;
- date limite d'enlèvement : 30 juin 2023.

BASE ADRESSES LOCALES

« Jusqu'ici imposé aux seules communes de plus de 2 000 habitants, l'adressage devient désormais obligatoire pour toutes les communes, en application de l'article 169 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi « 3DS »).

Il appartient au conseil municipal de procéder à la dénomination des voies (y compris les voies privées ouvertes à la circulation) et des lieux-dits et au numérotage des maisons : en effet, un colis laissé sur le parvis de l'église, un échec de raccordement à la fibre optique ou, **beaucoup plus grave, un malade qui n'a pu être sauvé à temps par les secours...** Quel est le point commun entre ces événements ? Un problème d'adressage, donnée indispensable aux livreurs, aux opérateurs comme au SAMU. Effectivement, pour raccorder un futur abonné, les opérateurs ont besoin d'une "hexaclé", autrement dit une adresse aux normes de La Poste »,

La mise en place de ce plan est à la charge de la commune qui le définit et l'exécute par arrêté du Maire. »

A CHEVENON,

Par délibération du 8 décembre 2020, le conseil municipal a voté à l'unanimité le lancement de l'opération « dénomination et numérotation des voies de la commune ».

Il a été fait le choix de conventionner avec la Poste pour une prestation d'accompagnement qui comporte un diagnostic de l'existant, des recommandations de démarche méthodologique et un accompagnement des élus tout au long de l'opération.

L'objectif étant de toujours garder en tête le questionnement suivant « les secours dans ce cas précis d'adresse trouveront-ils facilement la personne à secourir ? ». Des choix se dessinent entre la numérotation métrique et la conservation de la numérotation existante, entre les dénominations de voies (route, rue, allée, impasse), entre les noms des voies souvent chargés d'histoire avec le souci permanent de se convaincre que ce dispositif s'inscrit dans le temps et doit donc prendre en considération d'éventuelles évolutions de l'habitat sur le territoire.

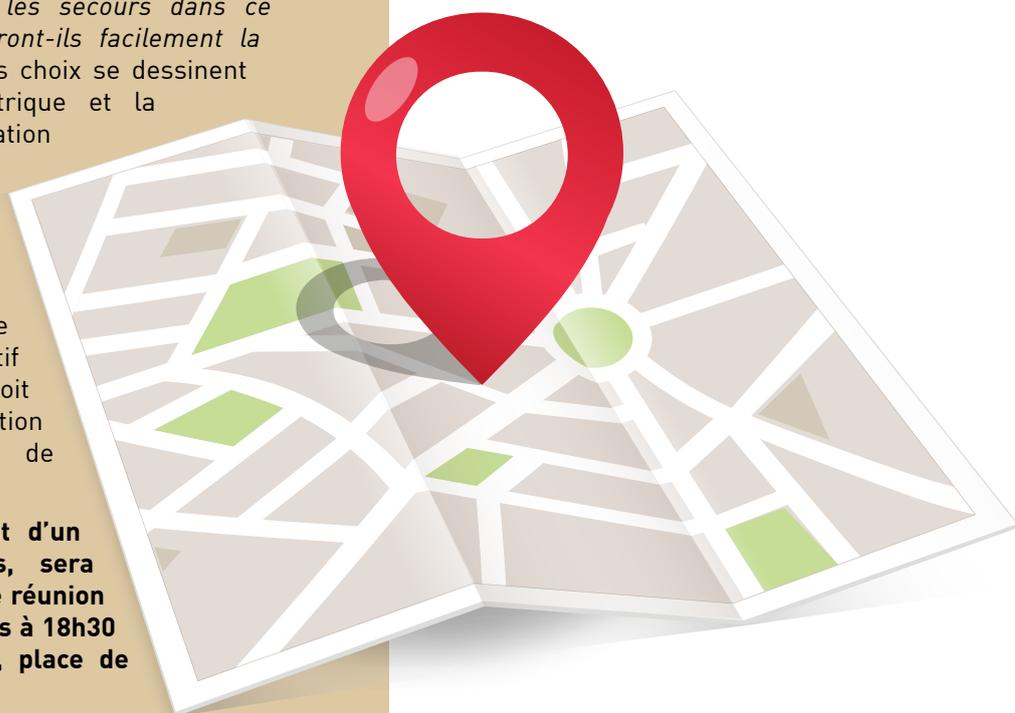
Ce projet d'envergure, fruit d'un travail de plusieurs mois, sera partagé avec vous lors d'une réunion publique le mercredi 15 mars à 18h30 à la petite salle des fêtes, place de l'Amitié.



ÉGLISE SAINT-MARTIN FERMÉE TEMPORAIREMENT

La mairie a été alertée par le diacre d'Imphy de dégâts à l'intérieur de cet édifice du XIII^{ème} – XIII^{ème} – XV^{ème} siècle. La corniche intérieure s'effrite lentement, créant des chutes de plâtre et de pierres dans le monument.

Un arrêté du 18 janvier 2023 en interdit, temporairement, l'accès pour des raisons de sécurité. Affaire à suivre...



DANS LE RÉTROVISEUR

L'AVENIR CHEVENONNAIS ET SON ÉCOLE DE FOOTBALL

En 1937 un groupe d'amis décide de créer un club de football : l'Avenir Chevenonnais.



Le bureau était constitué de MM Marcel CAQUET (premier) président, Lucien MATHIEU secrétaire et Marcel FOUCAULT trésorier. Très rapidement en 1938, ils sont rejoints par MM René LAVILLE, Louis THIBAULT, Pierre NOBILLOT, Joseph MONTJOIE, Marcel FAVIER et bien d'autres au fil des années. Le club devient officiel le 6 octobre 1942. Il sera mis en veille en 2014.

Après-guerre, le club a connu de beaux moments d'histoire surtout à partir des années 60. Le dynamisme et les investissements des dirigeants et des joueurs ont permis à l'Avenir Chevenonnais d'être champion de la Nièvre, et en promotion de district ; pour enfin monter en ligue.

Dans les années 70, pour assurer la relève au sein du club, une école de foot est créée sous l'impulsion de M. Louis JACQUET rejoint par MM Roger CAILLEZ et Didier CAMPOS. Une trentaine d'élèves de 9 à 15 ans intègrent alors cette école. M. JACQUET était leur entraîneur et endossait le rôle d'arbitre quand cela était nécessaire pour l'Avenir Chevenonnais.

A partir de 1976, M. Bruno KHELFF succède à M. JACQUET. Le club comptait une équipe de débutants-poussins,

minimes-cadets. Pour maintenir les effectifs au fil des années, il y a eu des ententes avec des villages voisins.

Les jeunes et les adultes s'entraînaient sur le « champ de maïs », c'est à dire dans le champ situé à gauche sur la ligne droite d'Imphy. Les matchs du samedi pour les enfants et du dimanche pour les adultes attiraient de nombreux chevenonnais(e)s. C'était des moments de convivialité inter-générationnels.

Ces après-midis sportifs se terminaient pour les joueurs par une troisième mi-temps joyeuse dans l'un des deux cafés du village.

Le club vivait grâce aux subventions de la mairie, à la vente de calendriers et aux recettes de la buvette.

A cette époque le club offrait la galette des rois aux chevenonnais de plus de 65 ans.

Des membres du club participaient aussi aux fêtes inter-villages.

Durant toutes ces années, les entraîneurs et les responsables de l'école ont joué un rôle éducatif auprès de cette jeune génération en développant un esprit de groupe, de solidarité et de respect mutuel.



**Témoignage de M. Bernard GAILLARD
élève de l'école de foot.**

«On s'entraînait sur un terrain « champs de maïs » sableux et souple, il n'y avait pas de vestiaire mais deux wagons aménagés de la SNCF. On se lavait dans un fût.

Nous nous entraînions par petits groupes, il y avait même des filles ; cela durait environ 1h30 à 2h00.

Parfois M. LAVILLE venait assister aux entraînements. Mr JACQUET, qui n'était pas très grand ne se distinguait pas au milieu de notre groupe et M. LAVILLE demandait toujours « il est où ? il est où ? petit Louis » - ce qui agaçait M. JACQUET - mais les faisait beaucoup rire.

Nous faisons des matchs à l'extérieur : St Parize-Le-Châtel, Sauvigny-Les-Bois, Chantenay- Saint-Imbert. M. JACQUET nous transportait dans sa Peugeot 403. En fin d'entraînement quelquefois M. JACQUET nous emmenait boire une grenadine au café « le cul noir » chez « Vovonne ».

Nous avons une pensée toute particulière pour M. JACQUET qui nous a quittés en avril 2021.



CHRONIQUE JURIDIQUE...

application à Chevenon

Le Maire est l'autorité de police administrative de la commune. A ce titre il est amené à exercer des missions de sécurité, tranquillité publique et salubrité publique.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF, ENTRETIEN DES INSTALLATIONS COMMUNALES

Ce que dit la loi...

L'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales stipule « *que les communes doivent prendre en charge les dépenses d'assainissement collectif et en assument la responsabilité de l'installation, de l'entretien et du bon fonctionnement de l'ensemble de la filière assainissement...* » (station d'épuration, élimination des boues, entretien du réseau).

À Chevenon...

La commune est signataire de contrats avec des entreprises spécialisées pour s'assurer du bon fonctionnement de ses installations :

HYDRELEC* assure la maintenance des ouvrages d'assainissement (eaux usées) sur le réseau : poste de relèvement et station d'épuration (station d'épuration principale route du canal + station du lotissement du Prévert+ dégrilleur automatique au stade de football).

HYDR ELEC assure en plus l'entretien annuel des poteaux incendie sur la base de 16 poteaux pour une durée de 3 ans.

**HYDRELEC est spécialisé dans le domaine des travaux d'eau potable et d'assainissement.*

VEOLIA* (eaux usées et pluviales) réalise :

- une prestation de service relative à l'exploitation mensuelle de l'usine de dépollution des eaux usées et du curage préventif du réseau d'assainissement ;
- curage de la chambre à sable du stade (1 fois/ par trimestre) ;
- curage du poste de la station d'épuration et des avaloirs (Route de Jaugenay : 4 avaloirs ; route du plan d'eau : 43 avaloirs ; Les Chaumes : 14 avaloirs ; Le Buisson Merle : 26 avaloirs).

**VEOLIA propose aux municipalités et aux collectivités territoriales des solutions innovantes pour la gestion de leurs services publics d'eau, d'assainissement et de traitement des déchets, ainsi que de leur efficacité énergétique : gestion de l'eau, production et distribution d'eau potable, traitement des eaux usées ...*

VALTERA* assure le traitement des déchets organiques, l'assainissement et la dépollution des déchets organiques avec notamment le suivi agronomique de boues qui sont, depuis la crise COVID, évacuées vers la station de traitement de Nevers et non plus épandues. Le contrat prévoit également l'obligation de vidange tous les 2 ans de la station principale d'épuration.

**VALTERA est spécialisé dans le traitement des déchets organiques, l'assainissement et la dépollution.*





ENTRETIEN DE VOIRIE COMMUNALE ET DES TROTTOIRS

Qui doit nettoyer les trottoirs ?

Le code général des collectivités territoriales dispose que le maire exerce la police municipale en vue d'assurer « *le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques... notamment en ce qui concerne la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoyage...* ».

Depuis l'interdiction pour les collectivités locales d'utiliser des produits phytosanitaires pour prévenir et éliminer les mauvaises herbes situées sur le domaine public et accessoires c'est-à-dire LES TROTTOIRS notamment, l'entretien régulier et de qualité de la voirie publique n'est pas sans difficultés pour bon nombre de collectivités territoriales.

À Chevenon...

Il est fait application du non usage de produits phytosanitaires et depuis 2 ans la commune s'est dotée de matériel : brûleur à gaz de dernière génération, réciprocatrice et balai rotatif à monter sur la débroussailleuse thermique.

Cependant cette restriction d'usage de produits n'est pas sans conséquences sur la charge de travail des agents sur la période de forte croissance des mauvaises herbes conjuguée à celle d'une équipe d'agents souvent à flux tendu voire réduite.

Certains riverains procèdent à l'entretien du trottoir situé devant leur habitation : désherbage, ramassage des feuilles mortes et détritiques, dégagement de la neige et du verglas, épandage de sel, de sable pour assurer la sécurité du trottoir en hiver.

Cette initiative est à saluer et une réflexion est peut-être à engager pour que chaque Chevenonnais participe à l'embellissement du patrimoine communal !

Et comme le rappelle le dicton populaire « que chacun balaie devant sa porte et les rues seront nettes ». Si nous faisons un peu d'histoire des expressions nous apprenons que, « *avant que le ramassage des ordures ménagères ne fut institué, la circulation dans les ruelles aurait été impossible sans que les riverains ne balaient chaque jour devant chez eux.* »

ATTENTION :

Même en l'absence d'un arrêté prescrivant le nettoyage des trottoirs par les riverains, **les occupants d'un logement doivent éliminer toute gêne d'urbanisme car selon l'article 1382** du code civil : « *tout fait quelconque de l'homme, qui cause un dommage à autrui, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer* ». En pratique, vous êtes responsable non-seulement du dommage que vous causez de votre propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont vous devez répondre, ou des choses que vous avez sous votre garde (chutes de feuilles, poubelles...).

DOSSIER URBANISME

LE PLAN LOCAL D'URBANISME : QUEZAKO ?

QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ?

Le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** regroupe l'ensemble des différents documents d'urbanisme visant à assurer le développement urbain de nos villes. C'est l'outil de référence en matière d'aménagement du territoire et de renouvellement urbain. Depuis l'entrée en vigueur de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000, dite « loi SRU », il remplace progressivement les anciens **Plan d'Occupation des Sols (POS)** et **Règlement National d'Urbanisme (RNU)**.

Le PLU accompagne chaque collectivité territoriale dans son développement, grâce à des outils de planification et de réglementation et tant que leur projet s'inscrit dans la continuité des grands principes directeurs fixés par le législateur et retranscrits dans **Schéma de Cohérence Territoriale (ou SCoT)**.

Le PLU est donc un document de planification urbaine qui organise le développement de notre commune en définissant des orientations et des **règles d'urbanisme**, selon un découpage précis en différentes zones. Il permet d'encadrer rigoureusement l'utilisation du sol et les **projets urbains**, leurs styles architecturaux, leur impact sur l'environnement et sur le développement durable.

Il est composé de pièces écrites (comme le rapport de présentation ou le règlement) mais aussi de nombreux documents graphiques (cartes de zonage, cartes des servitudes d'utilité publique).

Cet ensemble de plans et de documents sert à tous les acteurs d'un projet : collectivités territoriales, constructeurs, architectes mais aussi aux citoyens. C'est grâce au PLU que vous savez comment va évoluer votre territoire, et à quoi ressemblera votre ville dans quelques années. **C'est aussi grâce à cet outil que vous savez si votre projet de construction est faisable ou non.** Sa consultation et sa compréhension sont essentielles avant le dépôt d'une demande de **permis de construire** ou de **déclaration préalable de travaux**.



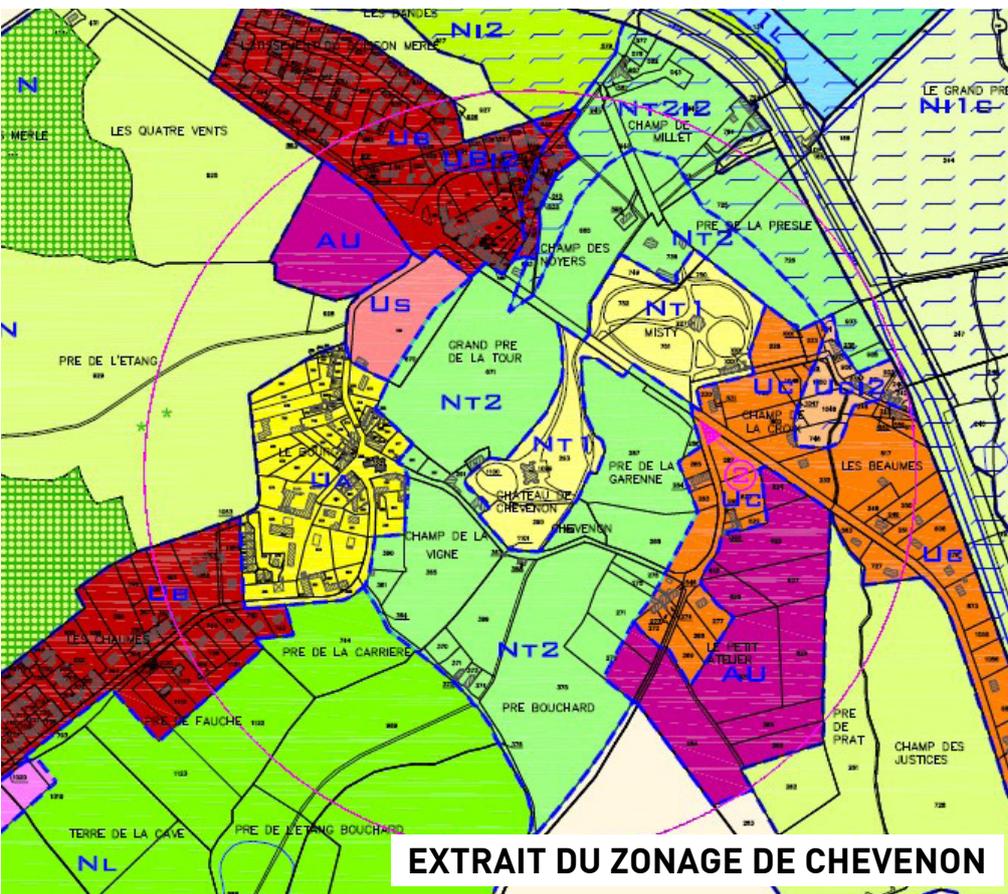
QUI ÉLABORE LE PLAN LOCAL D'URBANISME ?

L'élaboration d'un PLU est un (très) long processus strictement encadré par le droit de l'urbanisme. Il est le fruit d'une volonté politique de faire évoluer le document d'urbanisme en vigueur, soit parce qu'il est vieillissant (carte communale, POS), soit parce que sa mise en compatibilité avec de nouvelles orientations est nécessaire.

La décision de créer ou de modifier un PLU doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal (ou du conseil communautaire en cas de PLUi). La collectivité prend alors un arrêté de prescription qui permet de lancer officiellement le projet. La phase d'élaboration par les services municipaux et les élus locaux dure plusieurs mois.

Lorsque le projet de PLU est arrêté, il fait l'objet d'une nouvelle délibération puis d'une enquête publique. En présence d'un **commissaire-enquêteur**, le projet est ainsi mis à disposition des différents publics concernés : l'État, les villes voisines, mais aussi les habitants et les professionnels du secteur de l'immobilier et de la construction.

Le PLU n'est pas censé plaire à tout le monde ! Il œuvre avant tout pour l'intérêt général. Mais c'est lors de cette phase que vous pouvez consulter le projet et solliciter



une éventuelle modification des règles telles qu'elles sont proposées par la commune.

À la fin de cette phase d'observation, le PLU est soumis à l'approbation du conseil municipal (ou conseil communautaire). Il doit également être **validé par l'État par arrêté préfectoral**. Par la suite, ce document peut évoluer. Le législateur a prévu différentes procédures allégées (mise en compatibilité, modification simplifiée) ou plus lourdes (révision) qui permettent aux élus de prendre en compte l'évolution de leur territoire.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME : QUEZAKO ?

1 QUE CONTIENT UN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ?

Un PLU est composé de plusieurs documents d'urbanisme qui sont tous à disposition du public au service urbanisme de votre commune. Ils sont également souvent consultables en ligne sur le site internet de votre mairie, et téléchargeables en format PDF.

- **Le rapport de présentation**

C'est en quelque sorte un état des lieux du territoire de votre commune. Ce diagnostic doit présenter la ville, ses atouts mais aussi ses points faibles. Dans ce document, vous devez trouver une analyse précise de la consommation des espaces naturels de votre commune et de la répartition de l'habitat.

Le rapport de présentation doit justifier les choix qui vont être annoncés dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

- **Le Projet d'Aménagement et de développement durable (PADD)**

Le PADD est le document qui organise les différentes orientations d'aménagement du territoire. Il exprime les objectifs et projets de la collectivité en matière de développement économique, social, environnemental et urbanistique. Il s'agit d'un véritable guide qui donne une projection du développement du territoire sur 10 ou 20 ans.

- **Le règlement**

Le règlement est un document élaboré à partir des principes énoncés dans le PADD. Il traduit ses objectifs afin de définir les règles applicables aux projets de construction. Afin de tenir compte des spécificités des différents secteurs du territoire (communal ou intercommunal), le règlement est divisé en plusieurs sous-parties, chaque partie étant consacrée à une zone en particulier.

- **Les orientations d'aménagement et de programmation**

Ce document concerne uniquement certains secteurs du territoire, dont l'aménagement nécessite des orientations spécifiques. Elles s'ajoutent aux règles d'urbanisme définies par le règlement pour les périmètres en question et concernent plusieurs volets : transports, aménagement d'espaces verts, implantation des futurs bâtiments, hauteurs maximales à respecter ou encore destination à privilégier.

- **Les annexes**

Les annexes du PLU comprennent les différentes cartes graphiques et le plan de zonage mais aussi de nombreuses pièces écrites. Il peut s'agir de différentes informations sur les réseaux de raccordement, les emplacements réservés, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) ou encore le Plan d'exposition au bruit.

2 QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES ZONES D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ?

Le Plan Local d'urbanisme est découpé en différents secteurs selon un plan de zonage très précis. On y trouve principalement les zones suivantes :

- **Les zones urbaines (zone U)** : elles sont déjà équipées et urbanisées. L'équipement de réseaux collectifs d'assainissement est suffisant pour accueillir les constructions nouvelles.

- **Les zones à urbaniser (zone AU)** : il s'agit de zones à caractère naturel destinées à accueillir de futurs habitants ou de nouvelles entreprises. Cependant, l'urbanisation peut être progressive.

- **Les zones agricoles (zone A)** : elles sont réservées aux activités agricoles et au logement des seuls agriculteurs.

- **Les zones naturelles (zone N)** : elles sont préservées pour leur paysage, leur faune et leur flore.

Ces différentes zones U, AU, A, N peuvent être succédées





d'autres lettres. Cela permet un découpage encore plus fin. Les règles applicables à chacune de ces zones sont détaillées dans le règlement du PLU.

3 COMMENT CONTESTER UN PLU ?

Si vous disposez d'un intérêt à contester un PLU, vous avez tout à fait la possibilité de le faire. Vous devez pour cela présenter votre requête auprès du tribunal administratif. Vous n'êtes pas obligé d'avoir recours à un avocat spécialisé. Vous pouvez agir via un recours gracieux formulé dans un délai de deux mois après délibération du conseil municipal ayant approuvé la nouvelle version du PLU. Vous avez également la possibilité de faire un recours contentieux sans délai auprès du tribunal. Dans ce cas précis, l'accompagnement par un avocat spécialisé est recommandé.

4 LE PERMIS DE CONSTRUIRE ET LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme est indissociable du permis de construire et de la déclaration préalable de travaux. Vos projets décrits dans ces autorisations d'urbanisme doivent en effet être conformes aux documents d'urbanisme de votre commune. C'est pourquoi vous devez impérativement prendre connaissance du règlement et des cartes graphiques du PLU avant de déposer votre demande.

• Déclaration préalable de travaux (dp)

Une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. La DP peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, pour des travaux modifiant son aspect extérieur ou pour changer sa destination (une grange devenant un hôtel par exemple). Elle est également nécessaire pour certaines constructions nouvelles. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

• Permis de construire

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m². Il est obligatoire pour certains travaux d'extension des bâtiments existants et pour leur changement de destination : il existe 5 types de destinations : exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire. Il y a changement de destination lorsque l'on passe d'une catégorie à une autre. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire nécessitent en principe une déclaration préalable de travaux.

Voilà, vous êtes presque incollable sur le Plan Local d'Urbanisme !



LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI : bilan un an après

Le SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier a déployé l'extension des consignes de tri, depuis le 1^{er} janvier 2022.

Des consignes de tri plus simples qui permettent davantage de recyclage en intégrant au tri les pots, les films, les barquettes en plastique ainsi que les petits emballages métalliques. Auparavant seuls les bouteilles et les flacons en plastique étaient triés.

Ces nouvelles règles de tri ont plusieurs objectifs :

- Augmenter la part du recyclage ;
- Diminuer le tonnage d'ordures ménagères résiduelles ;
- Et simplifier le tri pour les habitants.

Après un an de mise en œuvre de ces nouvelles consignes, un premier bilan permet d'observer que le volume des sacs jaunes a fortement augmenté, témoignant des bonnes pratiques des habitants du SYCTOM.

Bonne progression des performances :

Nous avons réussi, tous ensemble, à mettre en pratique ces nouvelles consignes permettant l'atteinte de très bonnes performances :



Le SYCTOM souhaite remercier les habitants pour leur action et les encourage à poursuivre leurs efforts.

Une qualité de tri à améliorer :

La forte hausse des performances s'accompagne malheureusement d'une forte hausse des erreurs de tri :

Taux de refus 2022 = 13 % soit 7 kg/hab (+ 110 %) 

Il est important d'être vigilant sur la qualité du tri car les erreurs de tri dégradent dangereusement la collecte sélective et augmentent les coûts de gestion de nos déchets.

Nous rappelons que seuls les emballages et les papiers (non absorbants) doivent être déposés dans les sacs jaunes.

Sont interdits : les mouchoirs, l'essuie-tout, les restes de repas, les couches, les mégots, les rasoirs, les jouets...

Un nouveau centre de tri à partir de 2023 :

A partir de 2023, les sacs jaunes collectés sur notre territoire seront triés sur le nouveau centre de tri interdépartemental ultramoderne de Bourges (créé grâce à l'association de seize collectivités de la Nièvre, du Cher et de l'Indre -25 millions d'euros d'investissement).

LES 5 RÈGLES POUR UN BON TRI !

- 1 C'est un emballage ? vous pouvez le trier !
- 2 Il est en plastique ou en carton, déposez-le dans le sac jaune. Il est en verre, déposez-le dans une colonne à verre.
- 3 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 4 Je n'imbrique pas les déchets les uns dans les autres pour qu'ils soient bien triés au centre de tri.
- 5 Je trie tous les papiers (sauf les absorbants) !

UN DOUTE??

CONSULTEZ LE NOUVEAU GUIDE DU TRI !



LES PRINCIPALES ERREURS DE TRI :



MOUCHOIR, LINGETTE
→ Biodéchets ou Sac rose



ESSUIE-TOUT
→ Biodéchets ou Sac rose



COUCHE, MASQUE
→ Sac rose



PETIT OBJET DIVERS
→ Sac rose



VERRE
→ Conteneur à verre



RESTE DE REPAS
→ Biodéchets



SAC ASPIRATEUR
→ Sac rose



PRODUIT TOXIQUE
→ Déchetterie



PAPIER CADEAU
→ Sac rose



VETEMENT, CHAUSSURES
→ Conteneur textiles

Une fois collectés, que deviennent nos déchets ?



Tri à la maison

Collecte

Traitement

Devenir

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

110 kg/hab/an



LES BIODÉCHETS

33 kg/hab/an



LES EMBALLAGES ET PAPIERS

57 kg/hab/an



VERRE

41 kg/hab/an



Prestataire privé

QUAI DE TRANSFERT DE CHANTENAY-SAINT-IMBERT (SIEEEN)



USINE D'INCINÉRATION DE FOURCHAMBAULT



→ Valorisation énergétique (réseau de chaleur)
Sous-produits de l'incinération : mâchefers, résidus des fumées, métaux)



PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE ROUY



→ Du compost redistribué à la population sur les déchetteries
→ Du compost pour l'agriculture et le maraichage



CENTRE DE TRI DE BOURGES



→ Les plastiques sont transformés en fibres pour les textiles ou l'isolation de toiture, en bouteilles, flacons...
→ Le papier se recycle en papier ou cartons dans les papeteries
→ Les métaux sont transformés en conserves, vélos...
→ Les briques alimentaires et cartonnettes se transforment en essuie-tout, papier cadeau...



USINE DE RECYCLAGE DE CHALON-SUR-SAONE



→ Bouteilles en verre
Le verre se recycle à l'infini.

LE TERRITOIRE DU SYCTOM S'AGRANDIT



A compter du 1^{er} janvier 2023, le SYCTOM assurera la compétence « collecte des déchets » sur la commune de Luthenay-Uxeloup.

Le SYCTOM collectera et traitera désormais les déchets de 14 000 habitants répartis sur 16 communes du département de la Nièvre et 2 communes du département du Cher.



Horaires d'ouverture des déchetteries

	Déchetterie de Chantenay-Saint-Imbert				Déchetterie de Magny-Cours			
	D'octobre à avril		De mai à septembre		D'octobre à avril		De mai à septembre	
Lundi	Fermée		Fermé		Fermée		Fermé	
Mardi	8h30-12h	13h30-16h30	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-16h30	8h30-12h	13h30-17h
Mercredi	8h30-12h	13h30-16h30	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-16h30	8h30-12h	13h30-17h
Jeudi	Fermée		Fermée		8h30-12h	13h30-16h30	8h30-12h	13h30-17h
Vendredi	Fermée	13h30-16h30	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-16h30	8h30-12h	13h30-17h
Samedi	8h30-12h	13h30-16h30	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-16h30	8h30-12h	13h30-17h

Fermeture des déchetteries les dimanches et jours fériés



Un doute ? Une question ? Contactez le SYCTOM au 03.86.37.26.99

sycdomdesaintpierrelemoutier@yahoo.fr - www.sycdomsaintpierre.fr



DANS VOTRE VILLAGE !

UN NOUVEAU LIEU POUR LA CULTURE : LA BIBLIOTHÈQUE EST OUVERTE !

Le 12 décembre 2022, le groupe de travail s'est réuni. Plusieurs bénévoles de Chevenon en présence de Madame Cécile DEGANUTTI, bibliothécaire et référente territoriale au département, Monsieur Stéphane ROBBE, représentant du pôle numérique départemental ainsi que Madame Violaine ROUSSELET, bibliothécaire, animatrice du réseau des bibliothèques de la communauté de communes, ont aménagé ce nouvel endroit. Les bénévoles ont pu bénéficier d'une formation en situation sur la disposition des livres en fonction des différents genres littéraires.

Emmanuel LOCTIN, maire de Chevenon, et Régine BERNARD-FOUCAULT, première adjointe, sont venus partager ce moment de convivialité et d'échange avec l'équipe de bénévoles et les représentants du département.

La matinée de travail et de discussion s'est terminée par un moment de convivialité au restaurant scolaire autour d'un excellent repas offert par la mairie de Chevenon et confectionné par Mme PERRAUDIN

Une formation de deux jours les 23 et 24 janvier 2023 a eu lieu à la bibliothèque de Saint-Parize-le-Châtel pour initier les bénévoles au fonctionnement d'une bibliothèque et sera suivie d'une autre formation sur le numérique.

Madame ROUSSELET a assuré le 30 janvier 2023 une information sur l'accueil des élèves à la bibliothèque.

Merci aux bénévoles : Mesdames Françoise BERNARD, Lucienne BIOJOUX, Monique CAIRA, Solange CONSTANT, Odile GODARD, Sylvie MONSINJON, Frédérique PALLADINI, Gwendoline TARISIEN et Christine VESVRES.

La bibliothèque de Chevenon est ouverte depuis le 8 février 2023 à 14h30

Petits et Grands nous vous attendons :
les mardis de 16h00 à 18h00
les mercredis de 14h30 à 16h30
es vendredis de 16h00 à 18h00.

Quelques heures de disponibles ? N'hésitez pas à rejoindre l'équipe de bénévoles en vous inscrivant auprès de la mairie.



ENFANCE ET JEUNESSE



ATELIER POP-UP À CHEVENON

Le samedi 17 décembre 2022 Julia, Elina, Charlotte, Olivia, Roxane et Marylou ont participé à l'atelier Pop-up proposé par Violaine Rousselet coordinatrice et animatrice du réseau de lecture communautaire. Elles ont été accueillies à la salle du conseil de la mairie de Chevenon par Laetitia maman d'élève, Frédérique et Régine élues.

Violaine a débuté l'atelier par une lecture aux enfants dans la bibliothèque puis les enfants ont donné libre cours à leur imagination pour confectionner de belles cartes de Noël articulées dans une ambiance joyeuse.

Violaine a complimenté les jeunes artistes pour leurs magnifiques réalisations. Rendez-vous est donné pour un prochain atelier à Chevenon.



ACTION SOCIALE DE LA MAIRIE

**ACTIONS EN DIRECTION DE L'ENFANCE,
DE LA JEUNESSE ET DES FAMILLES AVEC
LE CENTRE D'ANIMATION SOCIOCULTUREL
Roger Gribet – IMPHY**

« Familibus » activité itinérante pour le plaisir de tous !

FAMILIBUS est un dispositif d'animation itinérante organisé par les centres sociaux et présent sur tout le territoire français.

Le but de FAMILIBUS est d'assurer une animation de proximité, créer du lien, proposer des ACTIVITES variées et diversifiées, selon les goûts des participants et de créer des rencontres entre les habitants d'un même territoire (commune et au-delà).

À Chevenon, ces temps d'échanges permettent de présenter les animations proposées au Centre Social Roger Gribet afin d'inciter les participants à se déplacer dans la structure.

En 2022, les 2 animateurs-référents familles se sont déplacés d'avril à novembre ;

En 2023, vous pouvez toujours venir en solo ou en famille quelque soit votre âge pour découvrir des activités, jouer, discuter, partager un bon moment ! C'est gratuit... venez RENCONTRER Céline et découvrir cette belle

offre chaque **2^{ème} mercredi de 14h à 17h à la salle des fêtes place de l'amitié !**

Et si vous le souhaitez, le centre social peut aller vous chercher et vous raccompagner à la maison !

CALENDRIER 1^{er} SEMESTRE

- 08 février 2023
- 08 mars 2023
- 12 avril 2023
- 10 mai 2023
- 07 juin 2023
- 12 juillet 2023



A L'ÉCOLE

LA SEMAINE DU GOÛT

quand le restaurant scolaire devient terrain d'exploration visuelle...

À l'école de Chevenon, « *les goûts et les couleurs, on en discute* » autour de la table du restaurant scolaire. Maryline PERRAUDIN sait trouver des idées nouvelles pour dynamiser le temps du repas.

Ainsi, la semaine du 17 au 21 octobre, il y en a eu de toutes les couleurs et pour tous les goûts !

Maryline a redoublé d'ingéniosité pour proposer aux enfants une belle palette de couleurs autour d'une offre de mets originaux avec des produits de saison. Cédric le boulanger a participé aussi à cette belle semaine en proposant chaque jour un pain différent en accord avec le menu. Le pain « cap nord », le campagnou aux noix, le pain aux céréales, le pain hamburger se sont ainsi invités.

LUNDI, les enfants ont été accueillis avec un menu dynamique orange : trio de carottes autour du velouté au cumin, des carottes râpées à la mangue et du houmous de carottes à la mangue ; une purée de patates douces accompagnait le poulet rôti miel/jus d'orange ; la mimolette fut une belle découverte et la salade d'oranges-mandarines fit aussi son effet tant à l'œil qu'aux papilles !

MARDI a fait la part belle au vert avec une salade/pomme granny, des saucisses fumées à l'anis...VERT accompagnées de pois cassés et une panna cotta aux kiwis.

JEUDI a stimulé les sens avec un visuel dans les jaunes autour des pommes de terres/œufs durs, du curry de navets et de carottes...JAUNES, de l'emmental et une banane.

VENDREDI a signé les vacances avec une salade multi couleurs, un hamburger/frites Ketchup Mayo, compote multi fruits...tel un feu d'artifice, ce fut un arc-en-ciel dans les assiettes !

Les enfants ont ainsi découvert, apprivoisé les couleurs par l'assiette en explorant aliments, formes, textures variés.



DANS VOTRE VILLAGE !

LE PÈRE NOËL EST PASSÉ VOIR LES ÉCOLIERS !

Les parents ont concocté de délicieuses friandises, les élèves de belles décorations, l'association des amis de l'école a organisé une tombola... Le décor est posé pour l'arrivée du vieil homme rouge après sa célébration par un répertoire fourni de chansons interprétées par les élèves revêtus de leurs plus beaux atours !

Les cadeaux ne sont pas tombés du ciel comme le chantait les grands ...ils ont été distribués par les parents et les professeurs des écoles avant un concert donné par le groupe NASH bien connu des chevenonnais.



OPÉRATION 1000 ARBRES

Cet après-midi du 1er décembre, la classe de Mme MARTIN était en effervescence !

A 14 h 00 malgré un froid glacial, les élèves sont venus à la rencontre de Mme DE RIBEROLLES et de M. VERON, conseillers départementaux, accueillis par Régine BERNARD-FOUCAULT et Jean-Luc VINCENT, élus.

Il s'agissait de découvrir les 20 fruitiers en cours de plantation dans le verger de la Mairie dans le cadre de l'opération « 1000 arbres ». Ce programme, porté par le Conseil départemental de la Nièvre, est destiné à contribuer à la préservation de l'environnement et de la biodiversité en proposant aux communes nivernaises de planter une diversité d'arbres.



CLASSE ROBOTS

A 15 h 00, c'est bien au chaud dans leur classe, que les mêmes élèves recevaient leurs parents et les élus pour faire la démonstration de leurs acquis en termes de programmation avec leurs robots. Cette expérimentation « classe robots » s'est déroulée pendant 8 semaines en lien avec les infrastructures et partenaires Education Nationale. Elle vise à initier les élèves à la programmation de façon ludique en s'appuyant sur les programmes et sur la démarche d'investigation (émission d'hypothèses, phases d'expérimentations, observations, et structuration des savoirs). Les élèves furent ravis de poser des défis à leurs parents pour utiliser les ROBOTS THYMIO avec leurs consignes !

DANS VOTRE VILLAGE !

BIODIVERSITÉ



Le lotissement du buisson merle accueille depuis le printemps dernier une jachère fleurie et une ruche. Il s'agit sur ces espaces, entretenus régulièrement par nos agents communaux, de créer une alternative au gazon.

La jachère, ou prairie fleurie, est une véritable source de biodiversité où cohabitent les insectes pollinisateurs, les prédateurs comme les coccinelles, les oiseaux qui se voient offrir une disponibilité permanente de nourriture.

De plus, la jachère nécessite peu d'entretien et d'arrosage et un simple fauchage en fin de saison.

Cette jachère apporte nécessairement une touche de gaieté dès l'entrée dans le lotissement.

2^{ème} EDITION DU MARCHÉ DE NOËL

Comme l'an passé, le froid était au rendez-vous ce dimanche 11 décembre pour notre marché de Noël en passe de devenir traditionnel !

Selon une organisation bien orchestrée entre le Comité des Fêtes et la Municipalité, les chalandes se sont partagés la place de l'Amitié et la petite salle des fêtes : les marchandises de bouche (Pizza Fab, les Jardins d'Oréliens, la Chèvrerie de Saligny) en extérieur ; le bien-être, la décoration, le prêt à porter (Anicoudbrod, vintage shop, happyxaxa pour le miel, Creanat pour les décoration en résine et les bougies, Healf and Beauty pour les produits du quotidien à l'aloé véra, Charlotte lingerie), en intérieur.

Le club des Pamyboom fit une présentation remarquable d'objets et de décorations de Noël pendant que le Comité de Fêtes assurait le réchauffement de tous avec café, viennoiseries et vin chaud sous les accords joyeux de M. GRADISKI.

À l'année prochaine !!!



TÉLÉTHON 2022

Organisé par la CCLA avec la participation du Comité des fêtes et la commune de Chevenon, le Téléthon 2022 a fait étape place de l'Amitié où 196,70 € ont été récoltés en une matinée.

Merci à M. Rainon, boulanger, pour le don de 100 petites brioches, à Catherine et Philippe pour le don de Fromages de Chèvre du Domaine de Saligny et à Mr Desessart du bar du Centre pour les 2 bons repas.

SOUVENIRS D'ÉCOLE

RÉSULTATS DU JEU CONCOURS :

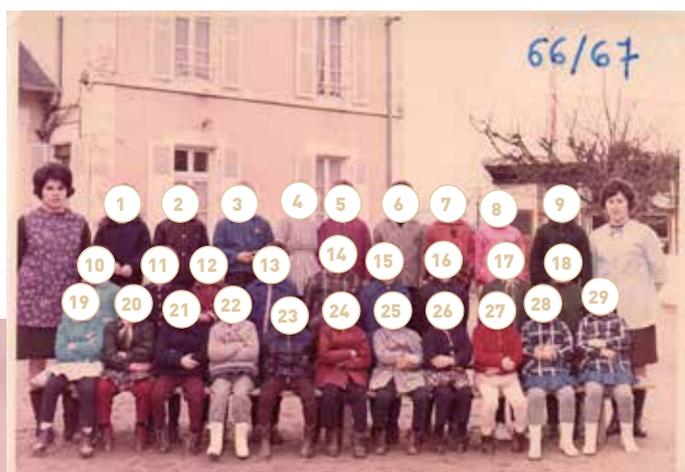
Un grand merci aux participants !



N°1 Françoise PROVOST
N°2 Jean-Luc PAPIER
N°3 Jean-Pierre PEYRE
N°4 Nicole PEYRE
N°5 Alex CHAPONNEAU
N°6 Bruno SEPTIER
N°7 Sylvie PINGRIS
N°8 Sylviane VALLOT

N°9 Dominique MORAND
N°10 Isabelle MURANO
N°11 Florence BEUGNON
N°12 Guy PRIEUR
N°13 Philippe MERLIN
N°14- Pascal THERY
N°15 Jérôme AUROUSSEAU
N°16 Régis THERY

N°17 Dominique DESROCHES
N°18 Philippe COTILLARD
N°19 Sophie BARSE
N°20 Christine DESROCHES
N°21 Jean -Michel PROVOST
N°22 Sylvie CAILLIEZ
N°23 Olivier LOUIS
N°24 Rémi JACQUET
N°25 Frédéric GODARD
N°26 Christine BEUGNON
N°27 Marie-Christine COTILLARD
N°28 Françoise MERLIN
N°29 Pascale MERLIN



Gagnants :

- Mme Louise PRIEUR
- Mme Nelly TOPNOT
- M. Gérard LASSERRE
- M. Jean SEPTIER

RÉALISATIONS 2022

INAUGURATION DE LA MAIRIE

C'est devant plus d'une centaine de personnes et en présence de Mme Georjon (sous-préfète), Mme Sollogoub (sénateur), Mme Goulet (députée), M. Mathieu (conseiller régional), Mme De Riberolles (conseillère départementale), qu'Emmanuel LOCTIN, maire de Chevenon, a inauguré samedi 21 janvier la mairie réhabilitée. Lancés en février 2022, les travaux se sont achevés en décembre 2022.

En lien avec l'architecte Marc Perrin et les entreprises, le cahier des charges devaient répondre à plusieurs exigences :

- **offrir plusieurs espaces aux habitants** : outre le secrétariat, le bâtiment abrite maintenant les services de la poste, la permanence France Services, une bibliothèque.
- **répondre aux exigences écologiques** (isolation très performante, système de chauffage piloté et système d'extraction d'air) et réaliser des économies substantielles en termes de consommation d'énergie.
- **conserver son caractère architectural** initial et être accueillant.

Le projet, d'un montant de 587 611 € HT, a été financé à hauteur de 80 % par les partenaires financiers institutionnels : l'Etat (plan France Relance), la Région (programme EFFILOGIS), le SIEEN, la Poste et la Communauté de Communes Loire et Allier (financement du mobilier de la bibliothèque).



AGENCE POSTALE COMMUNALE

C'est dans la mairie réhabilitée que les services administratifs ont retrouvé leur place : le secrétariat dans un espace plus fonctionnel et, désormais, à ses côtés l'Agence Postale Communale (APC).

Cadre juridique

Une Agence Postale Communale permet aux habitants d'effectuer leurs opérations postales courantes dans un lieu pratique où ils accèdent en même temps à d'autres services. Une APC reprend globalement 80 % des opérations réalisées en bureau de poste.

Une convention type lie ainsi la commune de Chevenon à la Poste. La commune fournit le local de l'agence et l'agent communal qui assure les prestations postales. La commune détermine les jours et horaires d'ouverture de manière à satisfaire les besoins de la clientèle et à assurer dans les conditions satisfaisantes la continuité du service public.

A Chevenon...

Axelle BOUILLON vous reçoit les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 et le mercredi de 9 à 12 h.

Services postaux proposés à Chevenon

Affranchissement lettres et colis ordinaires, vente de timbre-poste à usage courant, vente d'enveloppes et Prêt-à-Poster, dépôt des objets y compris recommandés, retrait des lettres et colis en instance hors poste restante/ valeur déclarée et Chronopost, dépôt des procurations courrier, service de proximité : contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et Prêt-à-Poster de réexpédition.

Services financiers et prestations associées proposés à Chevenon

Retrait d'espèces sur compte courant postal du titulaire dans la limite de 350 € par période de 7 jours, retrait d'espèces sur Postépargne ou livret d'épargne du titulaire dans la limite de 350 € par période de 7 jours, paiement de mandat cash, dans la limite de 350 € par opération, transmission au bureau centre pour traitement direct selon les règles en vigueur, accompagnement à la réalisation de l'identité juridique.

Boîte à lettres :

Une boîte à lettres est désormais scellée sur la façade de la Mairie. A terme, elle remplacera la boîte à lettres sise au carrefour allée du plan d'eau/ rue des écoles. Ce nouvel emplacement – en service depuis décembre 2022- offre aux usagers la possibilité de se rendre en même temps à l'APC et à la Mairie (secrétariat, France Services...) pour trouver dans un même lieu une offre élargie de services. Par ailleurs cet accès sécurise les usagers comme les services de la Poste (problème d'arrêt sur cet espace). Enfin, elle est scellée sur une propriété privée. ATTENTION : la boîte de la rue des écoles disparaîtra à compter du mois de mars.



Identité numérique :

« L'Identité Numérique, la clé qui simplifie et sécurise vos démarches en ligne » c'est ainsi que la Poste vous propose de gagner du temps lors de vos démarches en ligne. « L'Identité Numérique La Poste vous permet de vous connecter facilement et en toute sécurité pour vos démarches auprès des services publics, de La Poste, de votre banque, de santé, etc... A la fois une preuve d'identité et moyen de connexion sécurisé sur smartphone, elle repose sur la combinaison unique d'un identifiant, une application mobile et un code secret. Avec L'Identité Numérique La Poste votre vie numérique devient plus simple et plus sûre. » Donc rendez-vous à l'APC pour obtenir ce nouveau sésame numérique sécurisé.

QUELQUES CHIFFRES

587 611 € HT
de coût projet

470 088€
de subventions (soit 80 %)

38 réunions
de chantier

13 entreprises
(architecte, bureaux études et de contrôles, entreprises)

1 bibliothèque



Financements	sur Travaux	sur Etudes
ETAT (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) - Plan de Relance 2021	224 520 €	
REGION Bourgogne Franche Comté – Programme EFFILOGIS	150 494 €	9 612 €
SIEEEN (Aide à la rénovation des bâtiments publics)	50 000 €	5 462 €
LA POSTE	30 000 €	
COMMUNE DE CHEVENON	117 523 €	

LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES RANDONNEURS CHEVENONNAIS

L'association des randonneurs a tenu son assemblée générale le 17 décembre dans la salle du conseil.

Parole de la Présidente : « Pour cette année 2022, nous avons parcouru 214km étalés sur 21 sorties dont 2 à la journée : sur la commune de La Machine, avec visite du musée de la mine et du puits des Glénons le 23 avril mais aussi à Château-Chinon, le 25 juin, où nous avons fini la journée par un parcours en vélorail. Nous avons proposé le parcours de Chevenon lors de la fête des associations du 10 septembre. Si le cœur vous en dit, nous marchons 2 samedis après-midi par mois, vous êtes les bienvenus !

Renseignements auprès de Sylvie au 06.03.41.19.33. »

UN NOUVEAU BUREAU AUX AMIS DE L'ÉCOLE DE CHEVENON

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre dernier, le bureau de l'association des Amis de l'École n'a pas pu être renouvelé. Après un appel aux bonnes volontés pour éviter une dissolution ou une mise en sommeil de l'association, l'assemblée extraordinaire du 18 novembre a permis d'élire un nouveau bureau.

Il est composé des personnes suivantes :

Président : Cédric BLOT

Trésorière : Céline HEURTIER

Trésorière adjointe : Stéphanie MOULIN

Secrétaire : Marion AUTHIEVRE

Secrétaire adjointe : Aurélie MONTIGNAC

Un planning des manifestations sera prochainement proposé aux parents des élèves de Chevenon et ceux de CM1 et CM2 d'Imphy.



HALLOWEEN : UN DÉFILÉ PLUVIEUX MAIS HEUREUX

Les jeunes scolarisés à l'École de Chevenon ainsi que les élèves de CM1 et CM2 d'Imphy ont été conviés par l'association des amis de l'école à participer à un défilé d'halloween le 31 octobre dernier.

A la tombée de la nuit, les jeunes, mais aussi certains adultes, ont sorti leurs plus beaux déguisements pour effrayer les habitants de Chevenon et partir à la récolte de bonbons. Malheureusement, la météo capricieuse a écourté cette belle soirée. Merci aux présents mais également aux Chevenonnais pour leur participation appréciée par tous.



FETE DES ASSOCIATIONS

Le 10 septembre, le Comité des Fêtes de Chevenon en partenariat avec le club de tennis de table à organiser la Fête du Village sur le stade René Laville. Reportée à cause des restrictions sanitaires, cette journée était très attendue.

Celle-ci a débuté très tôt le matin, sous un léger crachin, avec la brocante. Dès les premiers rayons du soleil en milieu de matinée, les exposants ont pu faire découvrir leurs trésors.

Les chevenonnais ont pu profiter l'après-midi des nombreuses activités d'un programme riche et varié : marché de producteurs, concours de pétanque (organisé par le trikini boules), randonnée de 13 kms (randonneurs chevenonnais), démonstration de Song Long par l'association éponyme, ainsi que différentes animations mises en avant par les Pa My Boom, les amis de l'école et le club de Gym.

La soirée s'est prolongée jusque tard autour d'un repas traditionnel (jambon à la broche) au rythme de mélodies rock.

COMITE DES FETES

Le Comité des fêtes propose une nouvelle animation le samedi 3 juin.



CARAVANE DU SPORT 2022

Pour son 3^{ème} passage à Chevenon, la caravane du sport a connu un franc succès avec une belle offre d'activités : disc golf, footcity, parcours de motricité, ventrigrisse, cirque, speedy badminton... Sans oublier la nouveauté de l'année avec la « malle aux trésors » dont la découverte du code secret a permis la remise de fabuleux cadeaux dont une trottinette électrique, des ballons, des places à l'USON... La grande structure gonflable de l'ADESS installée sur la plage du Zébull a permis aux 5 éducateurs sportifs d'accueillir 52 enfants. La proximité de la plage et la perspective de la baignade fut l'occasion d'alterner les activités de la caravane du sport avec les jeux d'eau en cette journée de grande canicule.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE ET ALLIER



Piloté par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales via l'Agence nationale de la Cohésion des territoires, le réseau des structures labellisées « France services » se compose de 2 379 guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations.

Faire ses formalités administratives n'est pas toujours évident dans certains territoires, notamment les zones rurales ou les quartiers prioritaires. Avec les espaces France services, l'accès aux services publics est simplifié par l'accès à un guichet unique. Concrètement, les espaces France services doivent permettre d'effectuer ses formalités du quotidien, à moins de 30 minutes de chez soi.

À CHEVENON, FRANCE SERVICES ASSURE UNE PERMANENCE DEPUIS FÉVRIER 2021

France Services... c'est quoi ?

France services est un service à destination de tous les usagers des communes de la Communauté de Communes Loire et Allier : Chevenon, Magny-Cours, Mars-sur-Allier, Saint-Éloi, Saint-Parize-le-Châtel, Sauvigny-les-Bois.

France Services... pour qui ?

France Services s'adresse à tous les habitants quel que soit leur domicile.

Cet espace ouvert à tous, permet d'accéder aux principaux organismes de services publics par l'intermédiaire de l'agent dédié à ce service : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance Retraite, l'Assurance Maladie, la Caisse Allocations Familiales, l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, la Mutualité Sociale Agricole, la Poste ainsi que des partenaires locaux, la Chambre des Métiers, le Centre d'information des droits des femmes et des familles, le délégué du défenseur des droits.

France Services... pour quels services ?

L'espace France Services de Chevenon permet aux usagers d'accéder à un bouquet de services au quotidien :

- aide à l'utilisation des services et des outils numériques ;
- accompagnement dans les démarches administratives liées à la situation fiscale, à la santé, à l'immatriculation d'un véhicule, au renouvellement de la carte d'identité, au renouvellement de passeports, du permis de conduire, démarches concernant la famille, la retraite ou l'emploi...

QUELS SONT LES JOURS DE PERMANENCES ?

Marie-Christine Lachasseigne, agent FRANCE SERVICES effectue des permanences dans la Communauté de Communes Loire et Allier :

PRISE DE RENDEZ-VOUS SOUHAITÉE

- Chevenon à la maison des associations le vendredi de 14h00 à 16h00
- Magny-Cours au Centre Social
Le mardi de 9h15 à 12h15,
le mercredi de 9h15 à 12h15 et de 14h15 à 17h15,
Le jeudi de 9h15 à 12h15 et de 14h15 à 17h15,
Le vendredi de 14h15 à 16h15
- Mars-sur-Allier à la mairie le vendredi de 9h00 à 11h00
- Saint-Éloi à la mairie
le lundi de 9h00 à 12h00,
le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Saint-Parize-le-Châtel à la mairie le mardi de 9h00 à 11h00
- Sauvigny-les-Bois à la mairie le jeudi de 14h00 à 16h00.



FRANCE SERVICES... À CHEVENON

C'est où ? C'est quand ?

A Chevenon, Marie-Christine LACHASSEIGNE accompagne tout demandeur dans ses démarches et besoins **le vendredi de 14 à 16 h avec ou sans rendez-vous à la Mairie de Chevenon.**

Quel bilan depuis février 2022 ?

Demandes des usagers : dossiers retraite, changements d'adresse de carte grise, renouvellement permis de conduire, démarches pour une nouvelle carte grise, questions concernant les impôts.



Ce bulletin est édité par la commission communication du conseil municipal de Chevenon. 330 exemplaires.

Conception graphique : Dédicaces Plurielles à Nevers - Directeur de la publication : Emmanuel Loctin

Comité de rédaction : Régine Bernard-Foucault, Fabienne Canot, Jérôme Ferré, Martine Gaucher, Frédérique Palladini, Sandrine Soriaux

Crédits photos : mairie de Chevenon, Jean Marc Canot, Marc Gaucher, Adobe Stock

Mairie de Chevenon, 3 rue des écoles 58 160 Chevenon - Contact : 03 86 68 72 75 - mairie.chevenon@wanadoo.fr